

15^e Open International d'Échecs de Noël de Mont de Marsan

Règlement Intérieur

Préambule

Le texte français constitue la version officielle de ce règlement intérieur et de ses annexes.
Dans ces Règles, les termes "joueur" et "il" doivent s'entendre tant au masculin qu'au féminin.

Dans ces règles les termes :

FFE signifie Fédération Française des Echecs

FIDE signifie Fédération Internationale Des Echecs

Article 1 Organisation	2
Article 2 Règles	2
Article 3 Tournoi	2
Article 4 Participants	3
Article 5 Prix	3
Article 6 Divers	4

Article 1 Organisation

L'Echiquier Montois organise le 15^{ème} Open International d'Échecs de Noël de Mont de Marsan du mercredi 26 décembre 2018 au dimanche 30 décembre 2018, au Château de Nahuques, route de Villeneuve à Mont de Marsan.

L'arbitrage est assuré par Mr Alain LUCAZEAU (AFO2) et son adjointe Mme LAILHEUGUE Maylis (AFC).

Article 2 Règles

Les règles du jeu sont celles adoptés par le 88^{ème} Congrès de la FIDE qui s'est tenu à Goynuk (Antalya, Turquie) et applicable au 1er janvier 2018.

2.1 Forfait

Les joueurs absents sont déclarés forfaits 30 minutes après le début des rondes.

2.2 Nulle par accord mutuel

Sauf accord de l'arbitre, les joueurs ne peuvent proposer de nulle qu'après le 30^e coup.

2.3 Moyens de Communication

Il est interdit à un joueur d'avoir un moyen de communication dans la salle de jeux.

Les téléphones portables ne devront émettre aucun son ni lumière. L'infraction à cette règle est sanctionnée par la perte de la partie.

Article 3 Tournoi

3.1 Appariements

Les appariements se font au système suisse en 9 rondes.

Seuls seront appariés à la première ronde les joueurs ayant pointé et réglé leurs droits.

Les appariements sont effectués à partir du logiciel Papi, dernière version homologuée par la FFE.

Les appariements seront affichés provisoirement, et seront officiels 15mn avant le début des rencontres.

3.2 Cadence de jeu

Les parties se joueront en 1h30 pour l'ensemble de la partie avec un rajout de temps de 30 secondes par coup dès le premier coup.

3.3 Horaires

Pointage.....mercredi 26 décembre 2018.....de 09h00 à 10h30

Ronde 1mercredi 26 décembre 2018.....à 11h00

Ronde 2mercredi 26 décembre 2018.....à 16h00

Ronde 3jeudi 27 décembre 2018.....à 09h30

Ronde 4jeudi 27 décembre 2018.....à 15h00

Ronde 5vendredi 28 décembre 2018.....à 09h30

Ronde 6vendredi 28 décembre 2018.....à 15h00

Ronde 7samedi 29 décembre 2018.....à 09h30

Ronde 8samedi 29 décembre 2018.....à 15h00

Ronde 9dimanche 30 décembre 2018à 09h30

Remise des prix

et cérémonie de clôturedimanche 30 décembre 2018à 15h00

3.4 Classement et départage

Le classement est établi au nombre de points de parties suivant le barème : gain 1 point, nulle ½ point, perte 0 point. En cas d'égalité les joueurs seront départagés en appliquant successivement les systèmes suivants : Buchholz tronqué, Cumulatif, Performance.

Article 4 Participants

4.1. Droits d'inscriptions

Gratuité

L'inscription est gratuite pour les Grands Maîtres, Maîtres Internationaux et Grands Maîtres ICCF (par correspondance) licenciés A à la FFE et les membres de l'équipe de France Jeunes, sous réserve qu'ils aient confirmé leur venue auprès de l'organisateur avant le 5 décembre 2018.

Tarifs d'inscription :

Seniors et vétérans : 52€

Jeunes et féminines : 26€

A partir du 15 décembre 2018 :

Seniors et vétérans : 60€

Jeunes : 30€

- 20% pour chacun s'il y a 4 joueurs d'un même club.

4.2 Comportement des joueurs

Les joueurs s'engagent à conserver, sur les lieux du tournoi et durant toute la période du tournoi, une tenue correcte.

Ils s'engagent à respecter l'arbitre, les organisateurs et les autres joueurs.

Il est interdit de fumer ou de vapoter dans l'espace de jeu (salle de tournoi et salle d'analyse).

Les analyses sont interdites dans la salle du tournoi.

Les joueurs acceptent d'être pris en photo à tout moment de la partie. Ils autorisent l'organisateur à diffuser ces photos et images.

Sortir de l'aire de jeu est soumis à autorisation de l'arbitre.

4.4. Respect du règlement

Les joueurs s'engagent à respecter ce règlement.

Article 5 Prix

5.1. Attribution des prix

Les prix sont intégralement remis à la place. Sauf mention contraire, les prix ne sont pas cumulables. Les joueurs toucheront toujours le prix le plus intéressant.

Les prix ne seront remis qu'aux seuls joueurs présents lors de la cérémonie de clôture.

5.2. Liste des prix

La liste des prix officielle sera affichée **avant la ronde 5**.

Article 6 Divers

6.1 Photographies

Les photographies ne sont autorisées qu'avec des appareils silencieux et sans flash lumineux.

6.2 Responsabilité

L'Echiquier Montois ne pourra pas être tenu responsable à l'égard des participants, de vols ou dégradations dans la salle, à l'accueil et à ses abords immédiats dont les parkings.

L'Echiquier Montois ne pourra en aucun cas être tenu responsable de ce qui peut arriver aux affaires et aux voitures des joueurs dans l'enceinte et sur le parking du château de Nahuques.

En cas de dégradation des locaux du château de Nahuques par les joueurs, les fautifs pourront être tenus pour responsables.